

du nouveau-né, comme tous deux se retrouvent au chevet du moribond. Si l'un est le médecin du corps, l'autre est le médecin de l'âme ; et tous deux doivent travailler de concert à sauver les âmes. Bien plus, en beaucoup de circonstances, le médecin peut faire, par la nature de ses rapports avec les malades, un bien que l'on ne permet pas au prêtre d'exécuter. Ne se rencontre-t-il pas, en effet, des circonstances où le devoir du médecin, l'appelant près des malades, le met en mesure de disposer certains malheureux à reconnaître leurs fautes ; ce que le prêtre ne peut faire.

Vous voyez par ces quelques mots, Messieurs, la grandeur et la sublimité de la carrière que vous avez embrassée. Il vous faut, par conséquent, travailler, et travailler beaucoup pour correspondre à votre triple vocation.

DR. BEAUBIEN.

Messieurs,

Bien que je ne fasse plus partie du corps enseignant de l'Ecole, cependant je dois vous dire, tout en vous souhaitant la bienvenue, que vous avez toutes mes sympathies les plus chères. Je n'ai pas de doute que, cette année comme les années précédentes, vous vous ferez remarquer par votre assiduité et votre travail, que vous vous efforcerez toujours d'être les premiers parmi les premiers. Vous avez en cette Institution tout ce qu'il vous faut pour réussir et prospérer. Tous les établissements religieux concourent ensemble aux succès de votre Ecole.

Comme vous le savez tous, Messieurs, je suis médecin des prisons de Montréal. Je veux me montrer aussi zélé que mes confrères, et je désire que vous profitiez des grands avantages qui se rencontrent dans ces importants établissements. Je vous invite d'une manière toute spéciale, à me suivre dans mes visites aux prisons. Si je vous dis de venir à la prison, soyez certains, Messieurs, que ce n'est pas par *committimus*, pour vous garder en prison, mais pour vous montrer les beaux cas